

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2024/2025

Dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires à Strasbourg

Tout dossier incomplet sera retourné et l'enfant ne pourra pas être accueilli.
Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en *italique*.

Maternelle Élémentaire

Enfant à inscrire

Cadre réservé à l'administration

Nom : Adresse :
Prénom :
Date de naissance : [] [] / [] [] / [] [] [] [] Code postal : [] [] [] [] [] []
Lieu de naissance : Ville :
Sexe : féminin masculin

Personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Courriel :@.....
Tél portable personnel : []
Tél du domicile : []
Tél professionnel : []

Parent ou représentant-e 2

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Courriel :@.....
Tél portable personnel : []
Tél du domicile : []
Tél professionnel : []

Courriel à utiliser pour communiquer avec vous ? Représentant-e 1 ou Représentant-e 2

Garde alternée **Joindre l'attestation de résidence d'un enfant de parents séparés**

Le cas échéant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : []		Courriel :@.....			
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : []		Courriel :@.....			

Situation familiale du ou des parents de l'enfant

Marié(e) | Vie maritale ou PACS | Divorcé(e) ou séparé(e) | Célibataire | Veuf(ve)

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire Oui Non

Inscription à l'école

Après traitement de votre dossier, un certificat d'inscription à l'école de votre quartier vous sera remis ou envoyé par courrier.

Dès réception du certificat d'inscription, prenez rapidement rendez-vous avec la direction d'école (même si vous souhaitez demander une dérogation de secteur scolaire) et munissez-vous pour cette rencontre des documents suivants :

- un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ou le livret de famille,
- le carnet de santé ou une attestation des vaccinations.

Pièces justificatives à fournir obligatoirement

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique de Strasbourg :

	Ecole
1 Le livret de famille ou acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale	✓
2 Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz ou d'eau)	✓
3 Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif précisant la résidence habituelle de l'enfant	✓

Inscription aux services périscolaires municipaux

Présentation des services périscolaires proposés

	7h45 - 8h30	8h30 - 12h	12h - 14h	14h - 16h30	16h30 - 18h15
Lundi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle
Mardi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle
Mercredi	Accueil de loisirs en maternelle				
Jeudi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle
Vendredi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle

Cantine
 Accueil en maternelle
 Accueil de loisirs en maternelle

Pour les accueils en élémentaire, prendre contact directement avec les associations (liste sur <https://www.strasbourg.eu/accueil-periscolaire-elementaire>)

Pour les accueils en maternelle, inscription uniquement en ligne, sur [strasbourg.eu/kiosque Famille](https://www.strasbourg.eu/kiosque-famille)

Pièces justificatives à ne fournir qu'une seule fois même si inscription de l'enfant à plusieurs services.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à un ou plusieurs services périscolaires payants :

Les pièces 4 et 6 doivent avoir moins de 3 mois		Accueil du matin et du soir en maternelle	Cantine scolaire
4	Une «attestation de paiement» de la CAF, MSA ou une attestation de quotient calculé	✓	✓
5	Un document des impôts mentionnant votre numéro fiscal de référence à 13 chiffres, dans la perspective d'une évolution des modalités de calcul du quotient familial	✓	✓
6	Un justificatif d'activité de la-des personne(s) vivant avec l'enfant	✓	
7	La fiche sanitaire complétée et signée	✓	✓
8	Uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire municipal : une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales	✓	✓

Demandes d'inscription aux services périscolaires municipaux

Tarification selon le quotient familial	
Accueil du matin et/ou du soir en maternelle	<input type="checkbox"/> Inscription = facturation, que l'enfant fréquente ou non l'accueil Tarification forfaitaire et facturation mensuelle
Cantine scolaire	Repas réservé ⁽²⁾ = repas facturé Catégorie de repas (un seul choix possible. A défaut de choix, attribution du repas végétarien) : <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Standard sans porc > prestation non proposée pour les maternelles Langevin et Wurtz <input type="checkbox"/> Halal > prestation non proposée pour les maternelles Académie, Lezay Marnesia, Jean Mentelin, Reuss et Rosa Parks les élémentaires Catherine, Langevin, Jean Mentelin, Reuss 1 et 2, Rosa Parks et Wurtz <input type="checkbox"/> Végétarien > prestation non proposée pour les maternelles Langevin et Wurtz > Prestation remplacée par un repas «sans viande» (pouvant contenir du poisson) pour les maternelles Académie, Lezay Marnesia, Jean Mentelin et Reuss et Rosa Parks les élémentaires Catherine, Langevin, Jean Mentelin, Reuss 1 et 2 et Rosa Parks
Accueil de loisirs maternelle du mercredi	Demande d'inscription uniquement en ligne sur Strasbourg.eu
(2) Réserve en ligne des repas :	- un code famille vous sera transmis une fois l'inscription de votre enfant enregistrée - lors de la réservation en ligne, pensez à consulter la synthèse des réservations - à défaut de réservation, vous vous exposez à des tarifs avec pénalités

Services périscolaires - Enfant en résidence alternée

Dans le cas d'une résidence alternée, il est possible :

- **Pour la cantine** : de mettre en place un calendrier de réservation des repas permettant à chaque parent d'effectuer ses réservations de repas et de recevoir une facture individualisée, selon le QF de chaque parent.
 - **Pour L'APM** : de mettre en place une facturation partagée : une facture sera alors envoyée à chacun des deux responsables légaux de l'enfant. Celle-ci comprend l'ensemble du forfait APM et se partage selon le pourcentage défini par les représentants légaux de l'enfant. La facturation sera calculée sur la base du quotient familial fourni par chaque parent.
- Pour ce faire, merci de joindre obligatoirement l'attestation prévue à cet effet, signée par les deux parents.

Redevable des factures (un seul choix possible pour la famille)

- Parent ou représentant-e 1 Autre (préciser le nom/prénom, l'adresse et l'adresse mail) :
 Parent ou représentant-e 2

 Date de naissance du redevable des factures (obligatoire) : / /

En cas d'impayés : - la ville de Strasbourg diffèrera ou suspendra l'admission à tous les services périscolaires.
- le Trésor Public engagera des poursuites à l'encontre du redevable des factures.

En maternelle, personnes autorisées⁽³⁾ à chercher l'enfant, autres que les parents

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>

(3) obligatoirement munis d'un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, ...)

Autorisations / Déclarations

Accès aux fichiers

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Quotient familial / Tarification

Pour 2024/2025 : fournir obligatoirement :

- une « attestation de paiement » de la CAF (et non une « attestation de quotient familial ») ou une attestation de quotient calculé par la Ville de Strasbourg, (pour les personnes non affiliées) datant de moins de 3 mois.
- une copie de votre avis d'imposition, précisant votre numéro fiscal de référence

A défaut, votre dossier vous sera retourné, sauf si vous cochez la case suivante :

- Je ne souhaite pas transmettre mon quotient familial et ma copie d'avis d'imposition indiquant mon numéro fiscal de référence et le tarif maximal me sera donc appliqué.**
 J'autorise la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF en février et septembre de chaque année scolaire ainsi que mon revenu fiscal de référence auprès du service des Impôts en septembre de chaque année scolaire

Dans le cadre d'une convention avec la CAF et la DGFIP, la ville de Strasbourg peut récupérer automatiquement, votre quotient familial ainsi que votre revenu fiscal de référence.

- Je n'autorise pas la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF ou mon revenu fiscal de référence auprès de la DGFIP.**

L'absence de choix vaudra refus de votre part.

Assurance

Je soussigné-e, certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués. Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg toute annulation (inscription cantine, APM, ALM), changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...) par mail, à l'adresse suivante : inscriptionscolarite@strasbourg.eu.

En cas de non signalement de ces changements, je m'engage à payer l'ensemble des factures pour la période considérée, et ce jusqu'à la prise en compte par le SIS de ma demande écrite de radiation à ces services périscolaires.

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux : notice jointe au dossier, règlement intérieur et arrêté tarifaire en vigueur, consultables sur : www.strasbourg.eu/enfant-ecole.

Je certifie sur l'honneur être à jour de mes règlements.

Strasbourg, le / /

Parent ou représentant-e 1	Parent ou représentant-e 2	Redevable des factures (obligatoire)
Signature	Signature	Signature

Rappel : en vertu de l'article 375-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait un acte usuel de l'autorité parentale, l'inscription scolaire constitue un acte usuel.

Dossier à saisir en ligne sur www.strasbourg.eu/inscription-enfant

Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire

• ou à envoyer sous enveloppe à :
Ville et Eurométropole de Strasbourg
 Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS
 1 Parc de l'Etoile
 67076 Strasbourg Cedex

• ou à déposer au centre administratif ou en
mairie de quartier

**Page suivante à remplir uniquement
pour une demande d'inscription
cantine et/ou accueil périscolaire
matin et soir**

Fiche sanitaire (à ne compléter qu'en cas d'inscription à un ou plusieurs services périscolaires)

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : féminin masculin

Ecole fréquentée :

 Maternelle Élémentaire

Coordonnées des parents ou représentants légaux

1 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

2 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

1 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

2 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

Renseignements médicaux

Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.

Port de : lentilles lunettes prothèses auditives prothèses dentaires allergies médicamenteuses, *préciser* contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, *préciser*..... autres, *préciser*.....

Santé de l'enfant - Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Votre enfant présente un problème de santé :

Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s) médicalement... justifiée(s) par un médecin
Préciser

 Asthme

Autre problème de santé
Préciser

En situation de handicap, bénéficiaire de l'AEEH (joindre une copie de l'attestation d'attribution de l'AEEH)

Vous avez coché une des cases ci-dessus ?

Pour mettre en place ou renouveler un PAI

(Projet d'Accueil Individualisé) :

- Prendre connaissance des informations et des supports à fournir à votre médecin traitant et au médecin scolaire, téléchargeables en ligne sur www.strasbourg.eu/sante-ecole
- Contacter votre médecin traitant pour élaborer ou renouveler le PAI.
- Contacter le service de la santé scolaire (03.68.98.51.28) pour finaliser le PAI et formaliser l'accueil de votre enfant.

Veillez préciser :

 Mise en place d'un nouveau PAI Renouvellement du PAI

Le PAI établi préconise-t-il que l'enfant ramène un panier repas ? Oui Non

>>>

Je soussigné(e),.....représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je m'engage à informer la Direction de l'enfance et de l'éducation de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.

A....., le / /

Signature